

Pourquoi se faire Certifier ?

En 1993, la Commission Européenne a décidé de faciliter la circulation des biens et des personnes, au sein de l'Europe.

L'ancienne Norme NF EN 45013 était un référentiel commun d'abord à quinze, puis à l'ensemble des pays constituant la Communauté Européenne.

Accélération de fait, cette libre circulation du savoir et permettant à un ingénieur français par exemple de travailler dans un quelconque des pays de la CEE et vice versa.

En Europe, les systèmes scolaires et universitaires sont très différents, entre pays.

Cette comparaison est rendue très complexe, par la diversité des cursus possibles.

Il est donc très difficile à un employeur d'un état d'évaluer la qualité d'un diplôme d'ingénieur d'un autre état.

Le processus de délivrance du **Certificat De Compétence d'Ingénieur Professionnel - CDCIP**, en respectant ces Normes, pallie à cet inconvénient et permet à tout un chacun d'avoir une évaluation facile de la personne qui en est détentrice.

A compter du 01/04/2005, la nouvelle Norme NF EN ISO/CEI 17 024, remplace la Norme EN 45013, qu'elle reprend dans son intégralité, tout en y rajoutant une exigence supplémentaire "la surveillance proactive des certifiés". Il en découle une harmonisation planétaire et la reconnaissance internationale des 196 pays signataires des Normes ISO. Cette norme a été révisée en 2012.

Le règlement européen sur l'accréditation a été adopté par le Parlement de Strasbourg le 21 février 2008. Il précise que l'accréditation est un service public à but non lucratif, ne relevant que d'un seul organisme par pays, le COFRAC pour la France, est reconnue comme moyen privilégié de la preuve de la compétence et est harmonisée par l'European Co-operation for Accreditation entre les différents pays, afin de garantir l'équivalence des accréditations délivrées dans l'Union. Par la certification par pays, l'Europe a éliminé et résolu le difficile problème des équivalences entre pays de l'Union.

Sans remettre en cause l'attribution d'un diplôme à vie, l'évolution des techniques est telle, que la mise en place d'un système de validation des compétences, tout au long de la carrière professionnelle, devient nécessaire.

Après la certification des Entreprises, de leurs méthodes de travail, des laboratoires de contrôle et des matériels utilisés, la certification des personnels s'inscrit naturellement dans cette suite logique.

Ce suivi régulier de l'évaluation des compétences, permet d'appréhender la fonction d'ingénieur, avec une approche nouvelle, plus moderne et de ce fait plus efficace.